

Vade-mecum pour la réalisation du dossier artistique, partie intégrante de la candidature d'exposition

Chaque artiste dépose un dossier artistique en annexe du formulaire de proposition d'exposition. Ce dossier sert au comité de l'Association à procéder à une sélection des demandes. *La demande est étudiée par la commission « expositions » et préavisée au comité pour prise de décision finale. En cas d'acceptation, une confirmation est transmise à la personne de contact et un contrat entre les deux parties est rédigé et signé.*

Contenu du dossier artistique

1. Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Email de l'artiste
2. Site internet et réseaux sociaux
3. Type d'œuvres exposées (p. ex. tableaux, sculptures, photos, céramiques, bois, etc.)
4. Médiuns/techniques, supports, matériaux utilisés dans les œuvres
5. Existe-t-il un thème central qui relie les œuvres que vous souhaitez exposer ?
6. En cas d'exposition collective, quelle complémentarité souhaitez-vous mettre en avant entre les œuvres exposées ?
7. Décrivez brièvement votre démarche artistique.
8. Combien d'œuvres souhaitez-vous exposer ? (préciser les dimensions)
9. Une biographie (max. 1 page A4) présentant votre formation artistique (professionnelle ou non), les expositions déjà effectuées (solo et/ou collectives), les éventuelles distinctions et prix obtenus.
10. Présentation des œuvres qui seront exposées (min. 6 photos avec titre, médium, dimensions)